

**CONFEDERATION GENERALE du  
TRAVAIL du BURKINA (CGT-B)**

\*\*\*\*\*

**SYNDICAT des TRAVAILLEURS de la SANTE**

**HUMAINE et ANIMALE (SYNTSHA)**

\*\*\*\*\*

**BUREAU NATIONAL**

\*\*\*\*\*



Ouagadougou le 02 mai 2018

**Le Secrétaire Général**

**A**

**Son Excellence Monsieur le Président du Faso,  
Président du Conseil des Ministres**

**Objet : Préavis de grève**

**Excellence Monsieur le Président,**

Un an après la signature du protocole d'accord Gouvernement-SYNTSHA du 13 mars 2017, le bilan de sa mise en œuvre, fait le 06 mars 2018 entre le Gouvernement et le SYNTSHA, s'est avéré négatif et ce, en dépit des multiples rencontres tenues avec le ministère de la santé et des interpellations du gouvernement par notre syndicat depuis au moins septembre 2017.

En effet, sur le terrain, malgré les engagements pris par le gouvernement d'améliorer les conditions de travail, on note une dégradation avancée de l'état physique et de fonctionnement des formations sanitaires qui aboutit à une désarticulation grave du système de santé mettant en cause ses missions fondamentales. Ainsi, dans les formations sanitaires, les travailleurs et les populations sont confrontés à des difficultés sans précédent au nombre desquelles : les pannes récurrentes d'équipements, les ruptures de tout y compris du minimum, les capacités d'accueil insuffisantes, l'insuffisance en personnel notamment spécialisé, la mauvaise gouvernance, la corruption, le racket, etc. En plus de 50 ans d'indépendance formelle, notre pays ne dispose toujours pas d'un système de santé en faveur du peuple ni d'hôpital de référence digne de ce nom, fonctionnel et accessible aux populations. Et pour cause, les gouvernants et les autres gens riches se soignent essentiellement à l'étranger.

Cette situation découle selon nous de l'option par nos gouvernants d'une politique sanitaire totalement favorable aux gens riches au détriment de la grande majorité des burkinabè. De plus, dans sa mise en œuvre, cette politique sanitaire laisse prospérer dans l'impunité totale les auteurs de mauvaise gouvernance ainsi que les autres prédateurs des ressources publiques.

En clair, les engagements pris par le gouvernement sur nos conditions de travail sont restés lettres mortes. Comment, dans ces conditions, peut-on exiger des travailleurs des soins de qualité ?

Sous l'angle des carrières et des rémunérations des agents, un protocole a été signé sans suite en janvier 2018 avec le gouvernement sur les grilles indiciaire et indemnitaire de la fonction publique hospitalière.

Sur les autres aspects relatifs aux carrières et aux rémunérations, nous assistons à d'interminables mesures dilatoires dont le gouvernement seul est responsable. Cela se traduit par le blocage de l'élaboration du RIME et des statuts particuliers (santé humaine et animale) d'une part et d'autre part celui de l'élaboration des textes d'application de la loi portant Fonction Publique Hospitalière (FPH).

Au niveau de l'approvisionnement en produits pharmaceutiques et consommables médicaux des formations sanitaires, concernant particulièrement les statuts de la CAMEG, le gouvernement, notamment M le Premier Ministre à travers son Secrétaire général qui préside le comité de coordination de la relecture des textes de la CAMEG a opté de piétiner les engagements du gouvernement sur le sujet. Du même coup, il remet en cause la résolution du problème d'approvisionnement en médicaments et consommables promise en guise de réponse au titre des mesures d'accompagnement exigées par le SYNTSHA pour rendre effective la mesure de gratuité au profit des patients cibles.

Pourtant la prise en charge des patients dans les formations sanitaires est également fortement compromise par des ruptures de gravité sans précédent en médicaments et consommables médicaux.

S'agissant de la relecture de la grille indemnitaire de 2014 pour prendre en compte les préoccupations des travailleurs des ressources animales et halieutiques conformément au protocole d'accord et celle de la loi 033, elles semblent rejetées aux calendes grecques.

Sur les mesures de protection des travailleurs dans l'exercice de leurs fonctions, grâce à la mobilisation, certes des auteurs d'agression ont été sanctionnés conformément à la loi ; mais on note des velléités de certaines autorités d'assurer l'impunité à des auteurs de ces actes ignobles comme constaté par exemple au CHU-YO et à Bittou récemment. De plus, la sensibilisation que le gouvernement s'est engagé à faire sur ce sujet à l'endroit des acteurs demeure insuffisante.

Au titre de la participation des travailleurs à la vie et au contrôle de la gestion des services à travers leurs représentants syndicaux dans les instances et commissions (Conseils d'Administration, commissions des marchés publics etc.), les engagements ne sont pas tenus. Pendant ce temps nos militants en lutte pour plus de transparence et de gouvernance vertueuse dans leurs services sont réprimés. Le cas le plus emblématique qui est celui des travailleurs de Pouytenga, est l'œuvre de certaines autorités locales de la région du Centre-Est qui, en quelques mois ont su étaler au grand jour ensemble avec le Gouvernement, le mépris et la haine qu'ils vouent aux travailleurs en raison de leur appartenance syndicale. En effet, ces autorités ont abattu une répression barbare sur les travailleurs de Pouytenga, encouragées qu'elles sont par les menaces et le matraquage médiatique anti-syndical et anti-travailleur orchestré par le gouvernement depuis au moins un an. Lesdites autorités se sont ainsi attaquées frontalement au libre exercice des libertés démocratiques et syndicales dans le seul but de liquider notre syndicat.

Cela est d'autant plus clair et inacceptable que ces travailleurs avec leurs familles sont actuellement persécutés dans leur vie quotidienne par les autorités locales en particulier les Maires de Pouytenga et de Andemtenga.

### **Excellence Monsieur le Président**

Au regard de ce qui précède, on peut conclure que les travailleurs sont victimes de la patience exemplaire dont ils ont su faire preuve et de leur attachement à la bonne gouvernance de notre pays. Mais le gouvernement est resté indifférent.

C'est pourquoi le Bureau National dénonce fermement les tentatives de liquidation de notre organisation par la répression sauvage abattue sur ses structures en général, celle de Pouytenga en particulier.

Il dénonce également les mesures dilatoires du gouvernement, en fait la malicieuse remise en cause du protocole d'accord du 13 mars 2017 qui confirme qu'en réalité le dialogue social tant proclamé n'est qu'un simple leurre.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous tenir informé qu'à l'appel du SYNTSHA, les travailleurs de la santé humaine et animale observeront sur toute l'étendue du territoire national, **une**

**grève de 48 heures allant du mercredi 23 mai 2018 à 7h au vendredi 25 mai 2018 à 6heures 59 pour exiger :**

- **l'annulation pure et simple du relèvement des dix huit (18) Infirmiers Chefs de poste (ICP) du district sanitaire de Pouytenga de leurs fonctions.**
- **l'arrêt de toute tracasserie et de toute manœuvre répressive à l'encontre du SYNTSHA et de ses militants dans le pays.**
- **le respect du libre exercice des libertés démocratiques et syndicales, le droit de grève en particulier.**
- **le respect concret du protocole d'accord gouvernement-SYNTSHA du 13 mars 2017 notamment :**
  - ✓ **la prise de mesures diligentes pour un fonctionnement optimum des formations sanitaires du pays;**
  - ✓ **l'achèvement immédiat des RIME et l'adoption des statuts particuliers dans les secteurs de la santé humaine et animale ;**
  - ✓ **la mise en œuvre en 2018 : du rehaussement du niveau de recrutement (Infirmiers d'Etat, Sages-femmes/Maïeuticiens d'Etat, Garçons et Filles de salle Agent itinérants de santé et d'hygiène communautaire) ;**
  - ✓ **la mise en œuvre immédiate du reversement en A1 des attachés de santé et des conseillers d'élevage conformément au protocole du 13 mars 2017;**
  - ✓ **la mise en œuvre effective du maintien de toutes les indemnités des travailleurs de la santé humaine et animale en stage.**
- **l'application immédiate des engagements pris dans le protocole d'accord Gouvernement-SYNTSHA relatifs aux rémunérations et pris en compte dans la loi portant fonction publique hospitalière.**

Le SYNTSHA appelle les travailleurs de la santé humaine et animale à se mobiliser activement avec vigilance pour faire de cette grève un succès. Si à l'issue de cet arrêt de travail, des solutions satisfaisantes n'étaient pas trouvées, le SYNTSHA se réserve le droit d'engager d'autres actions de lutte pour faire aboutir ses justes revendications.

Veillez agréer, **Excellence Monsieur le président**, l'expression de notre très haute considération.

**Ampliations :**

- Premier Ministre
- MFPTPS
- MINEFID
- MS
- MRAH
- BNC/CGT-B
- Sections SYNTSHA



**Pissyamba OUEDRAOGO/**